

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	Numéro de permis 2019494	Date d'inspection Le 25 août 2020	
Nom de l'établissement La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne		Numéro de téléphone (506) 345-1800	
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 août 2020	
Commentaires : Un plan a été envoyé à la mentor en assurance de la qualité. En attente de recommandation pour un nouveau permis.			
Commentaires généraux			

original signé par
Paula Morin

25 août 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date